Ville de
Sainte-Anne-des-Monts
Gaspésie

AVIS PUBLIC - RÈGLEMENTS 26-977 ET 26-978
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LES PROJETS DE RÈGLEMENT 26-977 ET 26-978

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée, que, lors de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2026 le conseil municipal a adopté les projets de règlement suivants :

➢ **PROJET DE RÈGLEMENT 26-977** modifiant le plan d'urbanisme 04-626

Le but de ce règlement est de modifier le plan d'urbanisme 04-626 en agrandissant la zone d'affectation du sol mixte située à l'est par la totalité de la zone d'affectation du sol industrielle regroupant les lots 4 883 118, 4 883 139 et 4 883 140 afin de pouvoir permettre au 489, boulevard Sainte-Anne Ouest les usages : bureau d'avocats, autres bureaux et salles de conférences pour louer à différents professionnels (comptables, avocats, notaires et autres) et y aménager des chambres avec des aires communes pour ces professionnels qui veulent venir travailler à Sainte-Anne-des-Monts.

➢ **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 26-978** modifiant le règlement de zonage 04-620

Le premier but de ce règlement est de modifier le règlement de zonage 04-620 et les plans de zonage 1/5 et 2/5 afin agrandir la zone d'affectation du sol mixte M.4 située à l'est par la totalité de la superficie de la zone d'affectation du sol industrielle Ia.105 regroupant les lots 4 883 118, 4 883 139 et 4 883 140 afin de pouvoir permettre au 489, boulevard Sainte-Anne Ouest les usages : bureau d'avocats, autres bureaux et salles de conférences pour louer à différents professionnels (comptables, avocats, notaires et autres) et y aménager des chambres avec des aires communes pour ces professionnels (logement intégré) qui veulent venir travailler à Sainte-Anne-des-Monts.

Le deuxième but de ce règlement est de modifier le règlement de zonage 04-620 afin d'ajuster, à la demande du conseil et du comité consultatif d'urbanisme, l'article 3.1.5.2 du règlement de zonage 04-620 pour permettre un empiètement supérieur à certains ouvrages permis en cours avant et latérales.

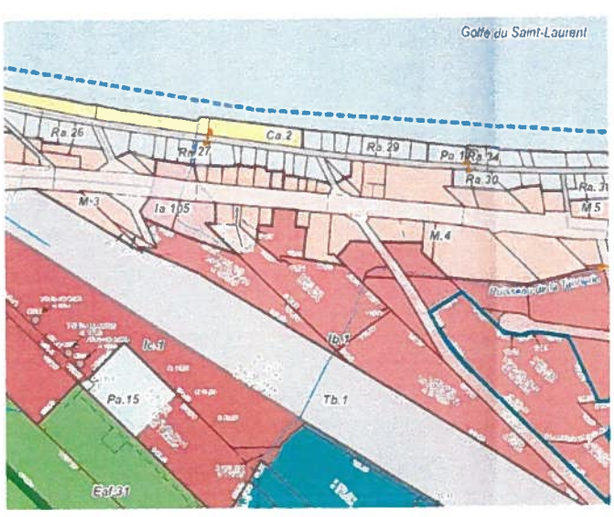
QU'une assemblée publique de consultation se tiendra le 30 juillet 2026 à compter de 10 heures, à la salle du conseil situé au 6, 1re Avenue Ouest à Sainte-Anne-des-Monts lors de laquelle les projets de Règlement 26-977 et 26-978 seront expliqués ainsi que les conséquences de leur adoption. Les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet seront entendues.

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation en contactant Andréanne Tousignant au 418-763-5511 poste 203 ou par courriel : andreanne.tousignant@villesadm.net

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS, ce 8 juillet 2026.

Andréanne Tousignant
Greffière

Avant modification



Après modification

